

Projet d'établissement

Établissement d'accueil du jeune enfant GRANDE CRECHE LES LUTINS



Type et Nom de l'établissement : Grande crèche Les Lutins - 58 rue des étions - 38410 Saint Martin d'Uriage

Nombre de places : 40 réparties en 2 unités (14 places en unité bébés et 26 places dans l'unité des grands)

Nom de la structure gestionnaire : Mairie de Saint Martin d'Uriage

SIRET : 213 804 222 000 15

Cheffe de Pôle : Mme Maud Duchosal

Adresse : BP2 – Place de la Mairie – 38410 Saint Martin d'Uriage

Téléphone : 04 76 59 77 10 Mail : maud.duchosal@mairie-smu.fr

Date :

Cachet, signature

Introduction

1	Projet d'accueil.....	3
1.1	Les prestations d'accueil proposées.....	3
1.2	Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....	3
1.3	Les compétences professionnelles mobilisées.....	4
1.3.1	L'équipe et les intervenants.....	4
1.3.2	Le travail d'équipe.....	5
1.3.3	L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....	6
1.3.4	L'accueil des stagiaires et des apprentis.....	6
2	Le projet pédagogique.....	6
2.1	L'accueil.....	6
2.1.1	Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....	6
2.1.2	Pédagogie et aménagement de l'espace.....	7
2.2	Le soin.....	8
2.2.1	L'alimentation.....	8
2.2.2	Le sommeil.....	9
2.2.3	L'hygiène et les soins corporels.....	10
2.3	Le développement, le bien-être et l'éveil.....	10
2.3.1	Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique.....	10
2.3.2	L'égalité garçon - fille.....	11
3	Le projet social et le développement durable.....	12
3.1	Contexte socio démographique, géographique & historique.....	12
3.2	Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	15
3.2.1	Partenaires de « sorties ».....	15
3.2.2	Partenaires institutionnels.....	16
3.3	Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....	16
3.4	Les actions de soutien à la parentalité.....	16
3.5	Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	17
3.6	La démarche en faveur du développement durable.....	17

Introduction

Se référant

- au code de Santé publique, Chapitre IV Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans / section 3 / article R2324-16 à R2324- 48,
- à la circulaire de la CNAF PSU 2014-0019, 20219-005 et à l'IT 2022-126,
- aux décrets
- au décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,
- au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

1 Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Au sein de la grande crèche des Lutins, plusieurs accueils sont proposés :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. (La notion de récurrence est associée à une régularité et non pas à une durée).

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'accueil est considéré comme urgent lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil. Exemples : difficulté inattendue nécessitant une réactivité immédiate, préconisation ASE, PMI, hospitalisation urgente, décès, ...

Cet accueil doit être limité dans le temps, (1 mois renouvelable 2 fois), pour permettre à la famille de s'organiser.

Toute situation particulière sera étudiée de manière collégiale entre le Relais Petite Enfance, la direction des structures et la responsable du service petite enfance.

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Les modalités d'accueil d'enfant porteur de handicap sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

Les possibilités d'accueils proposés seront définies en concertation avec les besoins de la famille.

En fonction du besoin, (reconnaissance par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), un sur-encadrement peut être organisé pour faciliter l'intégration de l'enfant porteur de handicap.

Un soutien de la CAF peut être sollicité pour l'accompagnement et la mise en place de protocoles particuliers (aménagement des espaces, personnel supplémentaire, matériel spécifique, ...)

En fonction de l'état de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place (certificat médical à l'appui) en lien avec le Référent Santé Accueil Inclusif.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

Les références réglementaires se trouvent dans le décret 2021-1131 du 30 août 2021 et précisent pour :

- l'encadrement : Art R2324-46-4, Art R2324-42, Art R2324-43-1
- les infirmières / Puéricultrices : Art R 2324-40
- les EJE : Art R 2324-41
- le RSAI : Art R 2324-39
- la direction : Art R 2324-34 à 35

➔ L'encadrement de la grande crèche des Lutins répond aux taux d'encadrement d'1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

➔ La composition de l'équipe est 40 % de personnel diplômé et 60 % de personnel qualifié.

➔ Les lutins étant une grande crèche de 40 places, il y a obligation d'avoir à tout moment 1 diplômé (40%).L'Art.R2324-43-1

La direction de l'équipe est assurée par une directrice à 1 ETP et une directrice adjointe à 0,3 ETP. La directrice est Éducatrice de Jeunes Enfants. L'adjointe est en cours de recrutement.

La directrice est garante de la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant et du projet pédagogique.

L'équipe de direction assure :

- le management de l'équipe d'encadrement et d'entretien,
- l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- la gestion administrative et financière de la structure,
- participe et anime la commission d'attribution des places.

La direction travaille en collaboration étroite avec la responsable du service petite enfance, les autres services municipaux et les autres directrices des crèches de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe est composée d'une équipe d'encadrement et d'une équipe d'entretien restauration :

- pour l'encadrement des enfants :
 - 6,35 ETP de diplômées et 1 Éducatrice de Jeunes Enfants à temps complet dont 40 % de temps de travail dédiés à du temps de bureau (planning, mise en place de projet d'éveil,)
 - 5,1 ETP de qualifiée
- pour l'entretien :
 - une équipe de 1,5 ETP assure l'entretien quotidien des locaux
- pour la restauration :
 - liaison froide avec un traiteur
 - 1ETP.

Le temps en Accompagnement Santé du jeune enfant, 0,3 ETP pour les lutins est exercé par un infirmière qui fait partie de l'équipe d'encadrement. Elle travaille en collaboration avec le RSAI.

L'ensemble de l'équipe représente un total de 18 personnes.

La fonction de Référent Santé Accueil Inclusif est assurée par la directrice adjointe, infirmière puéricultrice. Son temps de travail dédié à cette fonction est de 0,10 ETP pour l'ensemble des structures.

1.3.2 Le travail d'équipe

La communication

L'accueil de l'enfant et de sa famille nécessite une bonne communication et une transmission orale et écrite des informations au sein de l'équipe. Cela induit une cohésion des pratiques éducatives. Plusieurs outils ont été mis en place par l'équipe pour se transmettre au mieux les informations.

Les différentes réunions

Afin de réfléchir et de réajuster les pratiques communes, des temps formels sont organisés.

- *Réunions d'unités* : L'équipe de la section et la direction se réunissent pour aborder différents points (organisation propre à l'unité, observations de l'enfant, projets à venir,...).
- *Réunions d'équipe* : L'ensemble de l'équipe argumente, réfléchit autour des pratiques, des projets et de l'organisation de la structure.
- *Analyse de la pratique* : Une psychomotricienne accompagne l'équipe autour de réflexions, de questionnements et d'éventuelles difficultés rencontrées. Actuellement, une psychologue accompagne l'équipe pour ce temps-là.
- *Journée pédagogique* : Sur une journée complète, l'équipe travaille et réfléchit sur les pratiques, les projets, l'aménagement de l'espace, l'organisation de la structure et des professionnels... Nous avons actuellement 3 journées pédagogiques dans l'année. C'est aussi des journées où l'équipe peut avoir une formation proposée par un intervenant extérieur sur un thème précis.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Une intervenante, « grandi Ose » intervient 20 heures par an, soit 10 séances de 2h en équipe complète. 8 séances sont organisées le soir de 18h30 à 20h30, à raison d'une fois par mois, 2 autres sont organisées en « observation ». Cela permet d'illustrer des cas pratiques

Cette intervenante est Éducatrice de Jeunes Enfants et s'adresse à l'ensemble de l'équipe, hormis la direction.

L'équipe de direction, en lien avec les autres directrices de structures, se voit aussi proposer des séances d'analyse de la pratique à raison de 6 séances de 1h30 tout au long de l'année. L'intervenante est psychologue.

En plus de ces temps d'analyse de la pratique, les agents bénéficient de formation au CNFPT ou en interne.

À l'occasion des journées pédagogiques des formations peuvent être dispensées (communication non violente, itinérance ludique, ...)

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Tout au long de l'année, la structure accueille des stagiaires de différents cursus de formation. A la fois des stages d'observation dans le cadre des programmes de découverte des métiers au collège, des stages d'élèves éducateurs de jeunes enfant, formation CAP, auxiliaire de puériculture...

Des stagiaires en contrat de professionnalisation sont aussi accueillis. Dans ce cas, le stagiaire a la possibilité de découvrir les 3 structures d'accueil du jeune enfant de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe forme ces futurs professionnels. Cet accueil amène un regard nouveau sur les formations et permet aux professionnels de réinterroger leurs pratiques. Cela permet aussi de valoriser les métiers de la petite enfance, de favoriser la création d'un réseau de professionnels.

2 Le projet pédagogique

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

La préinscription, la commission, l'inscription

Le premier contact avec la famille a lieu lors de la préinscription de l'enfant. La directrice ou son adjointe reçoit le ou les parents pour un temps d'échange durant lequel, nous essayons de comprendre au mieux la demande des familles. A cette occasion, une visite de la structure est possible afin que parents et enfant, si possible, aient un premier aperçu du lieu qui va les accueillir.

La commission a lieu une fois par an (2 le cas échéant) afin d'attribuer les places disponibles aux familles pré-inscrites.

Un deuxième rendez-vous a lieu lors de l'inscription définitive, et de la mise en place de la période d'adaptation de l'enfant.

Un contrat est ensuite établi entre la structure et la famille.

L'adaptation/ la familiarisation

L'adaptation est un temps d'accueil de l'enfant avec ses parents. Un ou deux professionnels sont désignés comme référent(s) de l'enfant et de sa famille. Cela permet de créer un repère qui facilite le dialogue, un climat de confiance et de sécurité. C'est le premier lien avec l'équipe et le lieu.

Lors de la première rencontre, parents et référent(s) échangent sur les habitudes de vie pour mieux connaître les besoins de l'enfant et adapter la prise en charge individuelle. Le référent présente le fonctionnement de la structure à la famille pour offrir une vision du quotidien de leur enfant. S'en suit la création d'un planning, pour organiser les premiers temps d'accueils. Ils augmenteront dans le temps en fonction de l'adaptation de l'enfant et des disponibilités des parents.

Le référent veille à transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe afin de garantir une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

L'accueil du matin et du soir :

Les professionnels de l'unité des « grands » accueillent les enfants et leurs familles dans la salle du milieu de 7h30 à 9h20. A 8h30, le groupe est scindé en 2 parties

Les enfants de l'unité des « bébés » sont accueillis dans leur unité.

Une professionnelle de chaque unité est présente à 7h30.

Durant cet accueil, un temps d'échanges dit « transmission » entre la famille et l'équipe est primordial. Les informations recueillies vont permettre à l'équipe d'adapter la journée de l'enfant. Il s'agit d'éléments sur son bien-être, son sommeil, sur des changements ou d'autres informations utiles. Ces échanges favorisent une continuité éducative entre la crèche et la maison.

Lors de la séparation, nous accompagnons les enfants qui en ont besoin, à dire au revoir à leurs parents. Nous entourons ce moment par des paroles et des gestes adaptés à chacun. L'objet transitionnel, la sucette et/ou le doudou, peuvent être utilisés pour réconforter l'enfant.

Au cours de la journée, les professionnels notent sur une feuille de transmission individuelle toutes les informations utiles concernant l'enfant. Il s'agit de raconter sa journée en parlant du repas, du sommeil mais aussi des activités faites et des anecdotes.

2.1.2 Pédagogie et aménagement de l'espace

La grande crèche des Lutins est composée de deux unités, celle des bébés et celle des moyens/grands.

L'équipe s'organise en fonction du rythme de chacun. Les informations rapportées par les parents sont nécessaires à la compréhension des besoins et à l'adaptation de l'accueil.

L'écoute est une pratique que les professionnels utilisent pour prendre en charge chaque enfant de façon individuelle. Les enfants ont la capacité de s'exprimer. Pour les plus jeunes, les pleurs, les vocalises ont une signification que les professionnels décryptent pour répondre aux besoins. Mais il s'agit aussi de percevoir les réactions de l'enfant, les signes corporels, les modes de communication comportementales (morsures, griffures, tapes,...). Ils nous indiquent l'état de l'enfant que ce soit la fatigue, la faim ou, l'éveil, l'envie de jouer et d'interagir, de communiquer. Lorsque l'enfant commence à acquérir la parole, l'écoute attentive et le dialogue sont importants pour favoriser l'expression et le développement du langage.

L'observation est un outil primordial dont disposent les professionnels pour percevoir ce que renvoient les enfants et qui informe sur leur état mais aussi leur stade de développement. L'observation est aussi une source d'échange entre les professionnels afin d'adapter les pratiques et renforcer la cohésion d'équipe. Le croisement des regards de l'équipe pluridisciplinaire apporte une vision globale du développement de l'enfant.

La curiosité permet à l'enfant de découvrir son environnement et grandir. Les jeux proposés et les activités vont permettre d'aiguiser cette curiosité. A l'aide de l'écoute, de l'observation et des connaissances, l'équipe propose des temps adaptés par petit groupe ou de façon collective pour favoriser l'éveil de chaque enfant.

L'environnement est créé de telle sorte à offrir aux enfants les conditions favorables à son évolution. Ainsi, la pièce de vie est aménagée à leur hauteur et les professionnels se posent à leur niveau.

Dans les unités, certains coins de jeux restent fixes sur 2 mois environ (ou plus) pour poser des repères aux enfants et un sentiment de sécurité.

L'enfant est un être doté de capacités et avide de connaissances. Par sa curiosité, il va découvrir le monde qui l'entoure. En tant que lieu d'accueil de la petite enfance, nous apportons à l'enfant les outils pour lui permettre de grandir dans les meilleures conditions.

L'aménagement de l'espace a été créé de telle sorte à favoriser la mise en place du jeu libre, des activités dirigés, mais aussi de permettre à l'enfant d'observer et de rêver.

Dans toutes les activités d'éveils, les professionnels adoptent différentes attitudes et postures :

« Jouer avec » : Il s'agit par ce positionnement de participer avec l'enfant à un jeu, une activité et l'encourager dans son développement.

« Faire jouer » : Cela équivaut à proposer et accompagner l'enfant dans des activités avec des règles précises.

« Donner à jouer » : Créer un environnement propice au jeu.

« Laisser jouer » : Dans cette posture, le professionnel peut observer l'enfant dans le jeu et repérer ses évolutions. C'est également pour l'enfant le moment de jouer en toute autonomie et sérénité grâce à la présence et le regard de l'adulte.

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

Actuellement, les repas sont livrés par une société traiteur, en liaison froide. L'agente d'entretien et de restauration assure la réchauffe des repas et la mise en place.

Dans la section des bébés

Les nourrissons qui boivent exclusivement des biberons, mangent en fonction de leur rythme. Dès lors que la diversification alimentaire commence, le repas est proposé en général entre 11h et 13h. (à partir de 15h pour le goûter)

Les nouvelles catégories d'aliments sont donnés à la maison. Régulièrement, un point est fait avec les parents sur l'évolution des repas de leur enfant.

Le médecin de PMI préconise que les enfants ayant un an devrait avoir tout introduit à cet âge. Sauf contre-indication médicale, l'ensemble des aliments leur sera donc proposé.

Les enfants sont installés en fonction de leurs capacités, dans les bras, les baby relax, transats ou à table avec un mobilier adapté. Chaque professionnel fait manger un seul enfant à la fois, afin de privilégier la relation. Ce moment de tête à tête permet de favoriser les échanges et le dialogue avec l'enfant.

Les enfants plus autonomes sont installés à table avec un professionnel.

Dans la section des moyens / grands

Les enfants s'installent à table, sur du mobilier adapté, vers 11h30. Le repas est proposé plus tard pour les enfants ayant besoin de dormir le matin.

Le groupe d'enfants est réparti dans 2 salles : 9 enfants avec 2 professionnels dans la petite salle, le reste du groupe est réparti en 3 tables avec 3 professionnels.

Avant de servir les assiettes, l'entrée et le plat sont proposés aux enfants.

Petit à petit, ils sont sollicités pour se servir seul et débarrasser leur table, ainsi ils sont responsabilisés et gagnent en autonomie.

Les enfants sont encouragés à goûter chaque plat.

C'est un temps convivial où les interactions et les échanges sont privilégiés.

Le goûter se déroule en général aux environs de 15h45 et dans les mêmes conditions que le repas, parfois dans le jardin.

2.2.2 Le sommeil

Dans les sections, chaque enfant dispose de son lit qui peut être partagé en alternance pour ceux qui ne viennent pas tous les jours. Les lits sont attribués aux enfants dès leur adaptation et ils ne changent généralement pas pour fixer des repères.

Nous respectons les rituels d'endormissement et de réveil de chaque enfant, dans la limite des contraintes de la collectivité.

Lors de l'adaptation ou quand cela s'avère nécessaire, les professionnels peuvent être amenés à proposer à l'enfant qui n'arrive pas à s'endormir dans le dortoir, de faire la sieste dans une poussette pour son confort et celui des autres.

Un sommeil réparateur ou un repos permet à l'enfant d'être plus réceptif aux apprentissages et à l'éveil. C'est pourquoi, les professionnels ne réveillent pas les enfants sauf pour un impératif (comme un rendez-vous médical par exemple).

Dans la section des bébés

Les enfants sont répartis en deux dortoirs de 7 berceaux. Un baby phone permet de surveiller les réveils pour respecter au mieux le sommeil des autres.

Le rythme de sommeil de chacun est suivi autant que possible. Les professionnels sont vigilants à repérer les signes de fatigue de l'enfant.

Afin de préparer l'enfant au coucher, l'enfant est prévenu, sa couche est vérifiée et le professionnel lui donne son objet transitionnel (doudou, sucette).

Dans la section des moyens / grands

Les enfants sont répartis en quatre dortoirs. Ils sont installés dans des lits à barreaux ou des couchettes.

La plupart des enfants font une seule sieste l'après-midi. Après le repas, le temps de change et un temps calme sont des repères temporels qui annoncent la sieste. Les professionnels accompagnent ce moment en verbalisant, en donnant le doudou et la sucette à chaque enfant.

Afin de respecter le rythme et les besoins de chacun, certains enfants sont couchés le matin et recouchés plus tard l'après-midi.

Un professionnel reste dans chaque dortoir afin de garantir l'endormissement de chacun. Lorsqu'un enfant ne semble pas réussir à s'endormir, et suivant ses habitudes, au bout de 45 minutes environ, il est levé et recouché plus tard si besoin.

Il y a toujours un ou plusieurs professionnels présents dans les dortoirs jusqu'à 14h45-15h00 minimum. Après, une ronde est assurée toutes les 5 minutes pour surveiller les derniers réveils.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Dans la salle de change, le mobilier est adapté, avec des escaliers pour monter sur le tapis de change et des toilettes d'enfants, ce qui favorise leur autonomie.

Un tableau récapitulatif permet le suivi des soins apportés quotidiennement à chaque enfant. Pour que l'enfant se sente en sécurité, le professionnel prend le temps de lui annoncer le soin qui va suivre. Le change, au-delà d'un geste d'hygiène et de confort, est un moment d'échange privilégié. Le professionnel explique à l'enfant, les soins qu'il va lui prodiguer. L'enfant est sollicité pour être acteur de ce moment en fonction de ses capacités et devenir plus autonome.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, les parents, en tant que premier éducateur de leur enfant, sont à l'initiative de cette étape. Dans un souci de continuité éducative, l'équipe lui proposera également le pot ou les toilettes. C'est une période importante qui doit se faire en douceur.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique

Le jeu est une activité fondamentale dans la vie de l'enfant qui doit en être acteur. Il est le principal mode d'apprentissage.

Des activités, correspondantes aux différents besoins et capacités de l'enfant, sont proposés quotidiennement : ateliers artistiques, motricité, éveil musical, activités autour du langage,...

Les enfants ont le choix de leurs activités, elles ne sont pas imposées. Plusieurs possibilités s'offrent à eux.

Les jeux libres, spontanés

Laisser les enfants jouer librement leur permet de se construire, de grandir et de développer leur autonomie. Ils peuvent imiter et rejouer à souhait des situations de leur quotidien. Dans chaque unité, des jeux et des espaces définis sont à disposition des enfants. Les salles sont agencées en

plusieurs petits espaces dédiés à certains types de jeux (symbolique, assemblage,...) de manière à ce que chaque enfant puisse s'installer avec le jeu qu'il souhaite.

Des espaces de jeux « repères » sont mis en place afin que les enfants retrouvent chaque jour et qui sont renouvelés toutes les 4-6 semaines. D'autres espaces changent tout au long de la journée pour créer un intérêt nouveau.

Les activités dirigées

Un cadre est établi lors de la mise en place d'un jeu ou d'un atelier. La présence de l'adulte est indispensable pour expliquer les règles, le fonctionnement et pour accompagner l'enfant dans ses découvertes. Ces activités contribuent aussi à l'apprentissage des règles de vie en groupe : la présence de l'autre, la patience, le respect...

Le droit à l'oisiveté

L'aménagement de l'espace laisse aussi la possibilité à l'enfant de « ne rien faire ». Ce temps de rêve et d'observation est indispensable à l'enfant pour son développement. Avec des journées rythmées et parfois intenses, il est important que l'enfant puisse « se poser » et « se reposer » quand il le souhaite.

Le grande crèche est un lieu collectif au sein duquel les enfants sont amenés à partager les « jeux de la crèche » mais aussi l'attention des professionnels. C'est un espace de socialisation où chacun apprend à découvrir son environnement et rencontrer les autres sous le regard bienveillant des professionnels.

Les temps festifs

Ces temps exceptionnels ponctuent la plupart des périodes de fête de l'année. Ce sont des moments conviviaux, d'échanges et de partages entre enfants et professionnels. Les parents peuvent être invités à participer.

- Le goûter de Noël : Les parents sont invités à partager un moment avec leur enfant et les professionnels pour déguster les spécialités amenés par chacun.
- Le repas de Noël des enfants, des spectacles, la chandeleur ...
- Le Carnaval : C'est l'occasion pour tout le monde de se déguiser et de défiler dans les rues de la commune.
- Fête de fin d'année : Une soirée d'échanges entre parents, enfants et professionnels sur l'année qui se termine. Photos, chansons, ateliers peuvent être partagés à ce moment-là.
- Les journées à thèmes : Pour sortir du quotidien, enfants et professionnels peuvent se déguiser autour d'un thème plusieurs fois par an.

2.3.2 L'égalité garçon - fille

L'égalité et la charte d'accueil du jeune enfant suppose que tous les enfants sont traités et stimulés de la même manière, peu importe leur genre (fille ou garçon). L'égalité suppose aussi que tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans la vie.

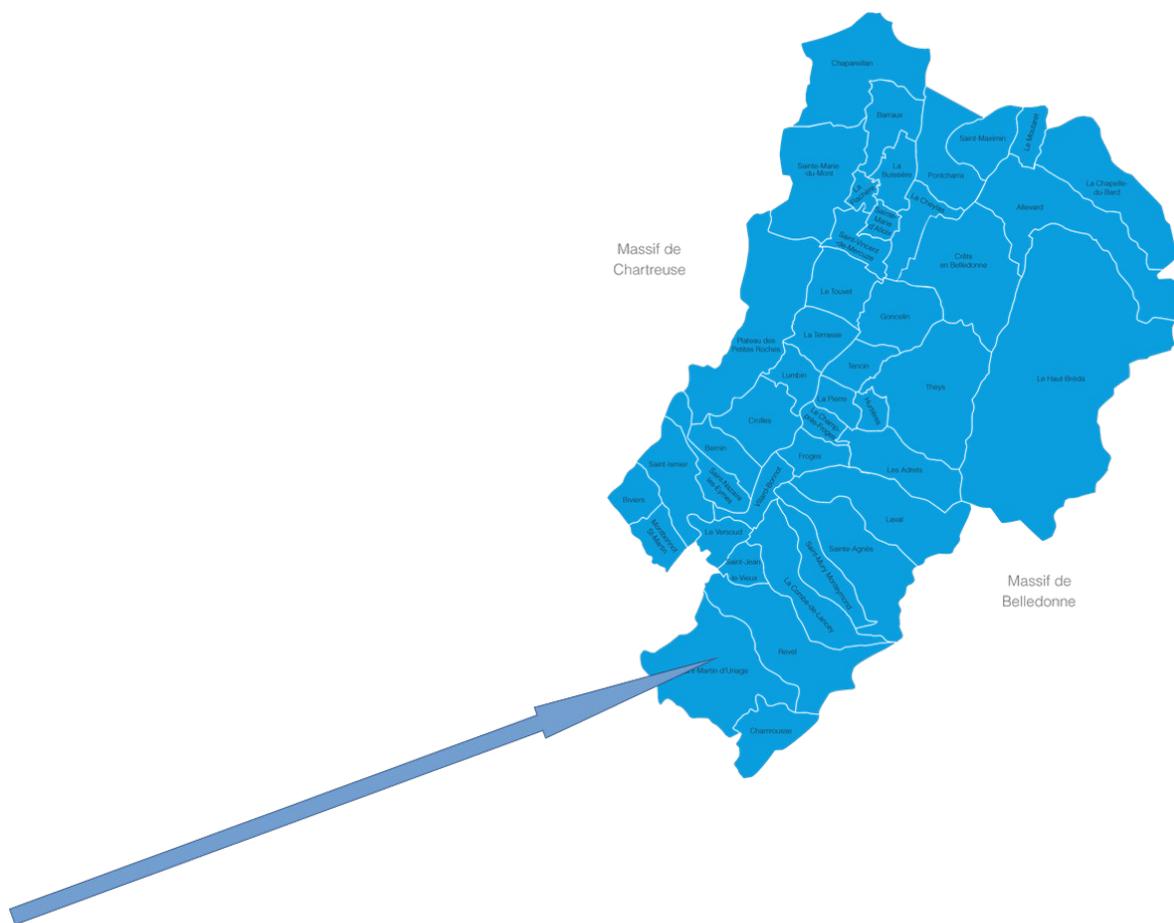
Aucune limite, ni possibilité de jeux ou d'activité n'est proposée ou orientée en fonction du genre.

Les espace de jeux sont organisés indépendamment du genre, mais plutôt par thèmes, fonction, (symbolique, construction, ...)

3 Le projet social et le développement durable

3.1 Contexte socio démographique, géographique & historique

Le contexte géographique et institutionnel est en cours de changement. En effet, le service Petite Enfance va être transféré à la Communauté de Commune Le Grésivaudan.



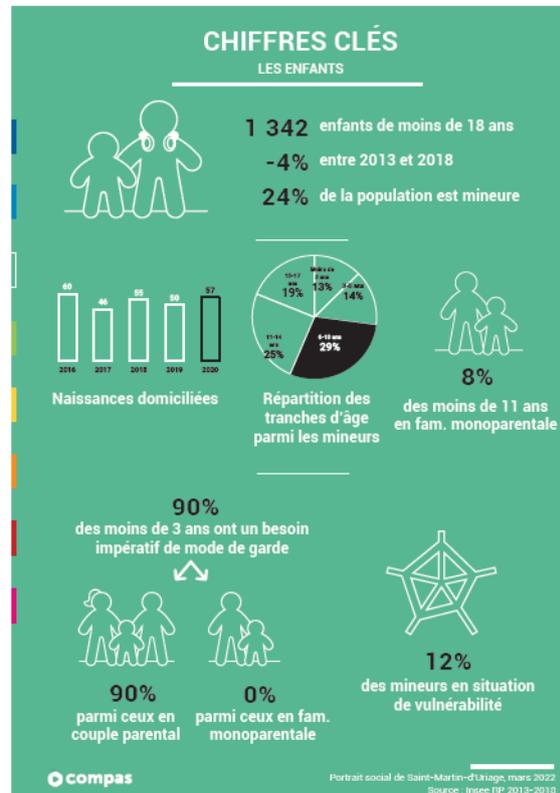
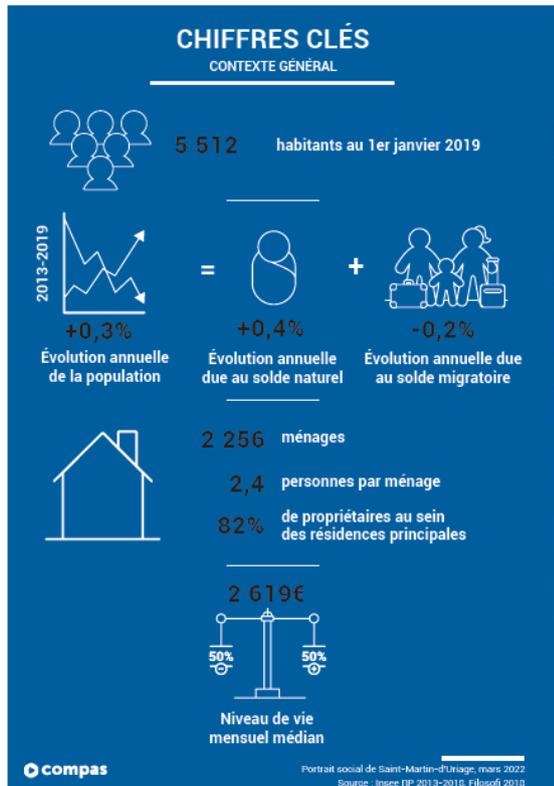
Le contexte territorial va donc être plus large. Aussi les projets d'établissement vont évoluer afin de s'inscrire dans le projet politique « petite enfance » de la Communauté de Commune Le Grésivaudan.

Une analyse des besoins sociaux a été réalisée par le cabinet Compas en mars 2022 pour le CCAS de la Commune de Saint Martin d'Uriage. (Les chiffres de l'étude sont ceux de l'INSEE - 2021/2019)

Une synthèse va être présentée ici. (Le rapport du cabinet Compas est disponible si besoin)

Saint Martin d'Uriage est situé à l'extrémité de la Communauté de Commune Le Grésivaudan. Le bassin de vie est composé de 11 communes.

Saint Martin d'Uriage est une petite commune, rurale, thermale et touristique de 5510 habitants en 2019, située à 15km de Grenoble. C'est l'une des 3 communes les plus peuplées du bassin de vie.



Fait remarquable à Saint Martin d'Uriage, le **nombre de familles avec enfants** est en baisse **-6,4 %** entre 2013 et 2018 contre **+0,3 %** pour la France métropolitaine.

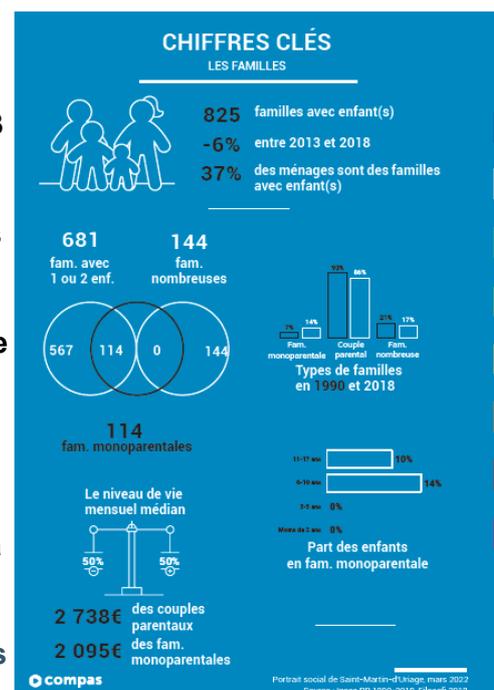
Les familles monoparentales sont assez peu représentées entre **13 et 16 %** contre **33 %** au niveau National.

Les couples parentaux représentent 86 % de l'ensemble des familles.

87,4 % des couples parentaux sont bi actifs.

A cela s'ajoute que **83 % des actifs travaillent hors de la commune.**

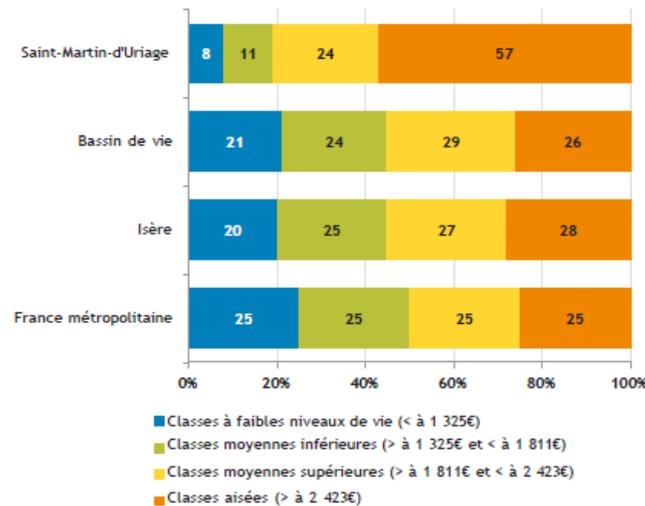
→ **le besoin de garde des enfants de moins de 3 ans est important**



Saint Martin d'Uriage se caractérise par un niveau de vie élevé 2619€ de niveau de vie mensuel médian contre 1811€ au niveau national. 57 % de la population est dite de classe aisée, contre 25 % au niveau National.

Répartition des populations par classe de niveaux de vie

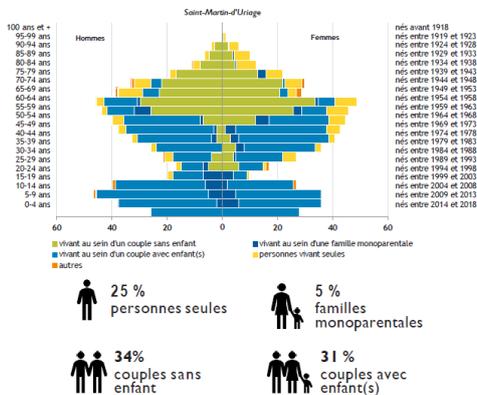
Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas



Parallèlement à cela, la population est vieillissante.

Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



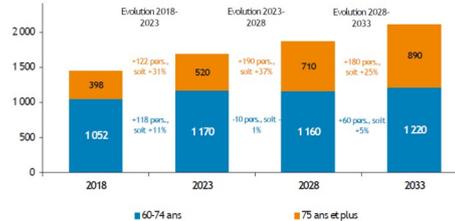
LES SÉNIORES ET LE VIEILLISSEMENT

compas

Une augmentation des séniors qui devrait se poursuivre dans les années à venir, particulièrement chez les 75 ans et plus

Évolution des personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2033

Source : Insee, RP 2018 - Traitements & projections © Compas



D'ici 2033 :
+ 670 habitants
âgés de 60 ans
et plus à Saint-
Martin-d'Uriage

Enfin, concernant la typologie des logements, 84 % des logements sont des résidences principales avec une superficie supérieure à 100 m².

Compte-tenu des prix des marchés financiers, l'accession à la propriété est complexe à Saint Martin d'Uriage pour des revenus modestes

Compte-tenu de ces éléments de contexte :

✓ Le nombre de places en accueil collectif (72 places) est suffisant et adapté aux caractéristiques de la population. → évolution avec le transfert à la Communauté de Commune Le Grésivaudan ?

✓ La population étant vieillissante et l'accès à la propriété étant difficile → le nombre de places sera de garder devra être régulièrement évalué

3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

3.2.1 Partenaires de « sorties »

L'idée est de rompre le rythme maison/crèche/maison. Cela permet également de découvrir l'enfant autrement que dans le quotidien de la structure. Pour des raisons de sécurité, il y a plus d'adultes présents, ce qui favorise des relations privilégiées et crée un climat de sécurité propice à la découverte.

Ces moments privilégiés tiennent à cœur l'ensemble de l'équipe qui n'hésite pas à s'investir dans l'intérêt des enfants.

Les promenades dans le parc d'Uriage, au marché

La bibliothèque

Pour des raisons de logistiques trop importantes, Les lutins ne se déplacent plus à la bibliothèque. Le choix a été fait de faire « venir » la bibliothèque. Ainsi, tous les enfants de l'unité moyens-grands et quelques « bébés (séparés en 2 groupes) profitent de ce temps.

Les sorties à la ferme

L'équipe propose des activités sur le thème de la ferme et les plus grands de l'unité (ceux qui partent à l'école) vont aller visiter un ferme. Cette sortie est ainsi la confrontation entre le réel et l'imaginaire. Toute l'équipe éducative participe à ce projet. Ces sorties exceptionnelles apportent une découverte des lieux, des animaux et des activités de la ferme.

Une mini-ferme pédagogique vient aussi à la crèche 1 ou 2 fois par an afin que tous les enfants de la structure puissent profiter de cette découverte privilégiée avec les animaux.

La caserne des pompiers

La visite de la caserne des pompiers : les enfants les plus grands (partants à l'école) vont visiter la caserne et découvrir la lance à incendie, monter dans un camion... Les parents peuvent venir et accompagner leur enfant pour partager ce moment avec eux.

L'école

Une passerelle éducative a été mise en place pour permettre aux futurs écoliers de l'école des « petites maisons » de Saint Martin d'Uriage, d'aller découvrir ce lieu et de participer à un temps

de classe. Ce partenariat s'organise sur plusieurs matinées pour permettre à chacun d'y aller une fois.

3.2.2 Partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels sont essentiellement le Département avec le service « Protection Maternel Infantile », la MSA et la CAF.

Une grande partie du partenariat est financier, notamment dans les conventions de prestations de service Unique versées par la CAF, et les appels à projets divers.

Pour autant, les conseillers CAF sont de réels soutiens et de très bons accompagnants pour la mise en place de projets, de réflexions autour des modes d'accueils ...

Le service PMI, au-delà du service de contrôle de la structure est aussi un interlocuteur avec qui des échanges autour de l'accompagnement éducatif sont qualitatifs et permettent d'améliorer les conditions d'accueil.

3.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La réunion de rentrée

A chaque rentrée, nous proposons aux familles, une réunion réunissant le personnel et les parents. A cette occasion, nous présentons notre projet dans ses grandes lignes, nous évoquons le quotidien avec les enfants, et nous informons les familles sur les divers temps forts de l'année à venir. C'est un moment d'échanges et de partages important.

Lors de cette réunion les parents élisent leurs représentants.

Le conseil d'établissement

Une fois par an, les parents délégués, les directrices du multi-accueil, la coordinatrice ainsi qu'un élu à la petite enfance se réunissent afin de faire le point et d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement. C'est un temps où les parents sont invités à exprimer leurs satisfactions et à faire des propositions sur des points qu'ils aimeraient voir évoluer.

La participation aux temps festifs

Plusieurs fois par an, nous convions les parents à des temps festifs : à l'occasion des fêtes de fin d'année, lors de la participation à certaines sorties comme la visite de la caserne des pompiers, lors de la fête de fin d'année.

3.4 Les actions de soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité peut se faire lors des transmissions du matin et du soir, lors des échanges avec les parents sur la journée de leur enfant mais aussi des sujets comme l'apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil...

En cas de besoin, des rendez-vous peuvent être pris avec la directrice ou des membres de l'équipe pour prendre le temps sur certains sujets.

Il est en projet de proposer dans l'année un « café des parents » qui seraient un temps d'échange le matin, entre les parents, la directrice et quelques professionnels.

3.5 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

L'accueil d'un enfant dans la structure sera favorisé dans la mesure où un des responsables légaux est inscrit dans un processus de réinsertion vers l'emploi.

Un rendez-vous devra être sollicité avec la directrice de la structure, en lien avec la responsable du service Petite Enfance, pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins de la famille.

3.6 La démarche en faveur du développement durable

Le service Petite Enfance s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les activités manuelles sont largement réalisées avec du matériel de récupération, pas de commande en surplus, les quantités sont ajustées aux besoins.

Depuis 2025, les couches sont d'origine française.